



Gemeindeverband Soziale Dienste See Association des communes des Services sociaux Lac

Alte Freiburgstrasse 21
PF/CP 59
3280 Murten/Morat

Tel. 026 550 22 80
Fax 026 550 22 99
vorstand@sd-lac.ch

*** E N T W U R F ***

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du jeudi 29 septembre 2022 à 19h30 à l'administration communale de Fräschels

Présidence de l'AD:	Christophe Frossard, président du Comité
Participants:	9 communes pour un total de 26 voix, selon la liste de présence
Excusés:	Commune de Muntelier Commune d'Ulmiz Prélaz Axel, Président de la commission financière Wieland Christoph, Préfet Organe de révision Axalta AG, Düdingen
Procès-verbal:	Heidi Bähler, secrétaire AD
Scrutateur:	Jean-Pierre Pürro, Cressier
Majorité absolue:	14 voix
Tractanda:	1. Accueil 2. Procès-verbal de la dernière AD du 25.05.2022 4. Budget 2023 <ul style="list-style-type: none">• Informations• Avis de la commission financière• Approbation 4. Election de l'organe de révision pour les années comptables 2022 - 2024 5. Divers

1. Accueil

A 19h30 précises, le président Christophe Frossard souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée des délégués d'automne qui se déroule à Fräschels.

Le président salue tout particulièrement les membres de la commission sociale et de la commission financière, Madame Sarah Mürner de la direction du Service et la représentante de la presse, Madame Margrit Käch du journal Murtenbieter.

Il donne tout d'abord la parole au représentant de la commune de Fräschels, Monsieur Gianpaolo Cecchin. Il salue également les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il est conseiller communal et vice-syndic de cette belle commune depuis un peu plus d'un an. Il informe que nous nous trouvons dans l'ancien bâtiment scolaire et que les enfants de la commune de Fräschels vont désormais à l'école de Chiètres. La présente salle de réunion est fréquemment utilisée comme salle polyvalente et à l'étage supérieur se trouve l'administration communale. Monsieur Checcin se réjouit de pouvoir inviter les personnes présentes à un apéritif après l'assemblée.

Le président rappelle que les membres de la commission sociale n'ont pas de droit de vote.

Le président constate que la convocation à l'assemblée a été effectuée conformément à l'art. 11 des statuts, avec l'invitation personnelle des délégués et la publication dans la Feuille officielle n° 36 du 9 septembre 2022.

Il constate qu'il n'y a pas d'objections sur la forme de la convocation et déclare l'assemblée ouverte.

Le président propose que Monsieur Jean-Pierre Pürro soit scrutateur. Aucune contre-proposition n'est faite.

Aucune objection n'est faite à l'ordre du jour présenté. Le président rappelle que l'assemblée se tiendra dans les deux langues et que les personnes présentes pourront s'exprimer dans leur propre langue.

2. Procès-verbal de la dernière AD du 25.05.2022

Le procès-verbal a été envoyé aux personnes présentes avec l'invitation et ne sera donc pas lu.

Il n'y a pas d'objections à formuler.

Vote: Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués du 25.05.2022 est approuvé à l'unanimité sans remarques et sa rédactrice est remerciée.

3. Budget 2023

Les documents détaillés ont été envoyés aux personnes présentes avec l'invitation à l'assemblée. Le président précise qu'en raison du passage au MCH2, aucune comparaison budgétaire ne peut être faite avec les comptes 2021 et que, par conséquent, seule la comparaison avec le budget 2022 est effectuée.

Explications

Guy Petter, responsable des finances du Comité, commence par signaler aux personnes présentes qu'il y avait une erreur dans le commentaire du budget 2023. En page 2, la part des coûts partagés avec Morat était de 62 à 48 % au lieu de 62 à 38%. Il souligne que cela n'a aucun impact sur les chiffres du budget et qu'il s'agit uniquement d'une faute de frappe dans le commentaire.

G. Petter explique les chiffres dans les domaines « législatif » et « exécutif », sur lesquels aucune information supplémentaire n'est demandée par l'assemblée. Il y a eu une augmentation des dépenses dans le domaine de la comptabilité d'exploitation/secrétariat. G. Petter informe que la commune de Morat exigera à l'avenir une rémunération pour la comptabilité des coûts communs. Dans ce domaine, aucune autre information n'est requise.

Au secteur des curatelles, les coûts salariaux augmentent d'environ CHF 40'000.00 en raison de changements au sein du personnel. Les nouveaux employés sont un peu plus âgés et ont une formation légèrement différente. Pour le reste, il n'y a pas de changement significatif à signaler.

Discussion: David Humair de la commune de Cressier aimerait savoir combien de mandats de curatelles sont traités par le secteur des curatelles. Ni Sarah Mürner ni Heidi Bähler ne peuvent donner de chiffres exacts de mémoire. D. Humair aimerait quand même avoir un chiffre approximatif. H. Bähler estime ce chiffre à environ 130.

Avec cette question, D. Humair aimerait savoir à combien de mandats les frais se rapportent, il souhaiterait évaluer l'efficacité du secteur des curatelles.

Le président fait remarquer que cela n'est pas si mesurable. Chaque mandat est différent en terme de charge de travail, il faudrait pouvoir entrer dans les détails.

D. Humair aimerait quand même avoir un chiffre. Si l'on offre une prestation d'une certaine valeur, elle doit correspondre à cette valeur, sinon elle doit être améliorée.

H. Bähler confirme que certains mandats génèrent une moins grande charge de travail, mais qu'il y a aussi des dossiers qui prennent énormément de temps et elle précise aussi que le travail effectué par le secteur des curatelles est également facturé aux personnes concernées.

G. Petter souligne que les communes reçoivent parfois également des décisions de la Justice de Paix concernant des mandats de curateurs privés, dont les frais sont à la charge de la commune de domicile en raison de la situation financière de la personne concernée. Dans le passé, nous avons décidé que ces factures seraient réglées par le biais du pot commun.

Aucune information supplémentaire n'est demandée par l'assemblée.

G. Petter poursuit en expliquant que le secteur de l'aide sociale ne présente pas d'écarts majeurs par rapport à l'année précédente.

Discussion: D. Humair de Cressier avait la même question par rapport à ce secteur, mais considère qu'il y a été répondu.

G. Petter voudrait également établir une comparaison avec le canton de Vaud, où les communes ne participent pas aux décisions, mais doivent tout de même payer. Il a par exemple des contacts avec la commune Vully-Lac, où il arrive que des montants qui dans notre cas peuvent être assumés par l'ensemble des communes, se retrouvent à la charge d'une seule commune. La situation est différente dans notre système du district du Lac, puisque les communes ont leur mot à dire par le biais des commissions sociales et elles sont ainsi plus proches des dossiers et donc aussi des coûts engendrés.

Aucune information supplémentaire n'est demandée par l'assemblée.

Les répartitions des coûts ont également été envoyées avec l'invitation. G. Petter rappelle que des répartitions de coûts différentes sont appliquées pour le secteur des curatelles et de l'aide sociale,

G. Petter remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation et à la présentation du budget.

Prise de position de la Commission des finances

Sabine Haymoz, membre de la commission financière, lit le rapport de la commission financière. Les documents accompagnés des commentaires nécessaires leur ont été transmis par voie électronique et il a été répondu aux questions avec une grande précision et à leur entière satisfaction.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver le budget d'un coût de CHF 1'471'100.00.

Approbation

Vote: Le budget des frais d'exploitation 2023 avec un excédent de dépenses d'un total de CHF 1'471'100 est approuvé à l'unanimité.

H. Bähler informe que la répartition des coûts de l'aide matérielle sera transmise directement aux communes par le canton dans les prochains jours.

G. Petter remercie Sarah Mürner et Werner Zaugg pour la préparation du budget.

4. Election de l'organe de révision pour les années comptables 2022-2024

Christophe Frossard informe que le contrat actuel avec l'organe de révision arrive à échéance.

Pour la révision des trois prochaines années comptables, le Comité et la commission financière proposent à nouveau la société Axalta Treuhand de Guin.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote: La fiduciaire Axalta est élue à l'unanimité comme organe de révision pour les années comptables 2022-2024.

5. Divers

Le président explique, qu'avec le départ de Tania Zehnder à la fin du mois de mai de cette année, le Comité a profité de l'occasion pour examiner si l'organisation existante des Services sociaux Lac pouvait être améliorée. Un coach externe, M. Stefan von Gunten spécialisé dans les Services sociaux, a été chargé d'évaluer la situation actuelle et de recueillir également les avis des employés. Pour la période nécessaire à la mise au concours et à l'engagement, il a été fait appel à un soutien externe pour le secteur des curatelles en la personne de Werner Zaugg, à un taux d'occupation de 40% de juin à octobre 2022. Le président souhaite profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement M. Zaugg pour son engagement.

Christophe Frossard souligne qu'aucune révolution n'a été opérée et présente la nouvelle organisation qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2022. Il y aura une codirection, ce qui permettra d'avoir une gestion administrative continue malgré les temps partiels et de bénéficier de suppléances en matière de thématiques professionnelles au sein des deux secteurs. Les collaborateurs administratifs restent attribués à l'un des deux secteurs comme auparavant.

Le président adresse un grand merci à Sarah Mürner, qui a tenu « la barre » pendant cette période difficile. Les employés étaient souvent inquiets et insécurisés, mais se sont montrés globalement résilients et ont fourni des efforts supplémentaires. Certains ont augmenté leurs taux d'occupation et ont dû s'adapter à de nouvelles tâches. Le président demande à Sarah Mürner de transmettre un grand merci à tous les employés.

Il est convaincu d'avoir trouvé une solution pérenne qui permettra aux collaborateurs de reprendre confiance en l'avenir.

Au 1^{er} décembre 2022, Antoine Grisel entrera en fonction en tant que responsable du secteur des curatelles et co-chef de Service. Sarah Mürner continuera à diriger le secteur de l'aide sociale et prendra en charge la codirection avec Antoine Grisel. Le président leur souhaite bonne chance à tous les deux dans leurs nouvelles fonctions.

Aucune autre information n'est demandée. Le nouvel organigramme sera envoyé aux communes avec le projet de procès-verbal.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie toutes les personnes présentes pour la confiance qu'elles ont accordée au Comité et à la direction du Service.

Il exprime également ses sincères remerciements à la commune de Fräschels pour l'apéritif offert.

A 19. 55 heures, le président clôt la séance.

Gurmels, le 9 octobre 2022

Le président:

La secrétaire :